



Compte-Rendu

de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2021

Le 3 février 2021, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Madame MagaliERRAFIQI, Monsieur Christophe BURLET, Monsieur François EUGENE, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Thierry VATTLET, Madame Sandrine CHENAILLES, Madame Virginie CABAUSSSEL, Monsieur Sébastien MICHEL, Madame Céline MABON, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Carine LOMBARDO, Madame Dominique LEFLON

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc BASTION (pouvoir)



Le compte rendu de la réunion du 06/01/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant.

DÉLIBÉRATIONS

→ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA CCPA

Monsieur le Maire rappelle le rapport en date du 14 janvier 2021 présenté lors du précédent conseil municipal, lequel expose que ce pacte de gouvernance communes/CCPA doit décliner les modalités de gouvernance de l'EPCI dans une démarche qui affirme la nécessité d'une coopération intercommunale et le respect de la clause de compétence générale des communes et du principe constitutionnel de leur libre administration.

Monsieur le Maire indique que l'élaboration d'un Pacte a été jugé opportun lors du débat en conseil communautaire le 10/12/2020 et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

→ DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRIES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DU RHÔNE (PDIPR)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'aménagement et d'entretien précisant la répartition des compétences entre collectivités, pour la surveillance, la maintenance et la valorisation des itinéraires inscrits au PDIPR a été signée en 2013. Il convient de désigner 2 nouveaux délégués pour la commune au sein de la nouvelle municipalité. Ces personnes seront les relais pour signaler tout problème sur le balisage départemental et pour participer aux réunions pour le développement du réseau. Mesdames Er Rafiqi et Leflon sont désignées déléguées référentes du PDIPR à l'unanimité du Conseil Municipal

→ SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE EPORA-CCPA-COMMUNE DE COURZIEU

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'études et de veille foncière tripartite EPORA-CCPA-COMMUNE DE COURZIEU. Il explique que cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre les parties pour la réalisation de leurs missions respectives du service public.

L'opération de cette convention, porte sur la création d'une maison de santé et d'une dizaine de logements et de stationnements sur une

partie du site de la gare SNCF à la Giraudière. Ce site est composé d'un bâtiment voyageur faisant office de salle intercommunale et d'une plateforme non exploitée par la SNCF. Cette emprise disponible pourrait permettre la réalisation de cette opération.

Après débat, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS

→ Conseil d'administration ce 3 février 2021 : l'assemblée a décidé de mener une réflexion pour organiser différentes actions pour le bien-être des personnes en cette période difficile de crise sanitaire. Les contraintes sanitaires limitant les manifestations, nous devons nous assurer avant toute organisation, de leur adéquation avec la réglementation. Pour les personnes qui ne sont pas véhiculées par leurs propres moyens ou par leurs proches, le CCAS proposera des solutions de transport pour aller au centre de vaccination de L'Arbresle, prenez contact au préalable avec ses membres ou au secrétariat de la mairie.

SCOLAIRE

→ La commission a travaillé sur différents horaires pour le passage du rythme scolaire de 4,5 jours à 4 jours par semaine. Ils seront rapidement présentés aux enseignantes aux agents du scolaire et périscolaire et aux représentants de parents d'élèves.

→ Les nouvelles mesures sanitaires pour les écoles applicables à compter de ce 1er février 2021 sont les suivantes :

Ecole maternelle : Si 1 élève est testé positif, la classe est immédiatement fermée

Ecole primaire : Si 3 élèves(de fratries différentes) sont testés positifs, la classe est fermée. Si l'ARS informe qu'un élève est testé positif aux variants, la classe est alors fermée immédiatement

Cantine : Les effectifs sont en légère hausse et compte tenu des règles de distanciation, la commission valide la possibilité donnée aux agents de pouvoir refuser les inscriptions d'enfants qui mangeraient exceptionnellement

au restaurant scolaire, en cas de difficultés à appliquer les consignes sanitaires en vigueur. Face à l'arrivée de variants potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques grand public de catégorie 1 peuvent être portés.

→ Des masques tissus pédiatriques de catégorie 1 sont disponibles gratuitement en mairie.

→ Sport scolaire : il est interdit pour les élèves de faire du sport à l'intérieur d'un espace clos. L'activité sportive se pratique donc en extérieur sous le préau de l'école primaire.

JEUNESSE

→ Une étude est en cours pour le projet d'installation d'un skate-park.

FINANCES COMMUNALES

→ Le budget primitif 2021 sera voté au conseil municipal du 7 avril 2021. La perceptrice de l'Arbresle accompagne la commune sur une prospective financière pour les projets à venir tout au long du présent mandat.

BATIMENTS

→ Eglise : le dossier déposé pour la restauration du carillon de l'église dans le cadre du Plan Orgue et Carillon a obtenu de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 30 363 €. Une réunion est prévue le 17 février avec l'association du Patrimoine pour faire un point financier sur les autres aides attendues extérieures.

→ Sinistre église : l'expert de l'assurance est intervenu ce lundi 1er février et ses remarques nécessitent de reprendre contact avec l'entreprise retenue pour les réparations des dégâts.

→ Ecole maternelle : le système de chauffage est devenu obsolète et peut faire l'objet de subvention pour le changement de la chaudière. Le dernier contrôle réglementaire électrique a fait apparaître de nombreuses anomalies, un devis est attendu pour les lever.

VOIRIE / MOBILITÉ

➔ TRAVAUX EN COURS :

- le démontage des décorations de fin d'année a été réalisé et la commission a identifié les réparations et les remplacements d'éléments nécessaires sur le matériel existant. Elle envisage également l'achat de nouvelles illuminations.
- le centre d'apprentissage de la Giraudière finalise l'installation des pigeonniers. Le suivi de ces structures, qui consiste à stériliser les œufs pondus ou à les remplacer par des œufs factices pour limiter le taux de natalité des pigeons doit être organisé. La commission lance un appel aux bénévoles pour assurer ce suivi. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.
- Chantier à la Verrière : Monsieur le Maire s'est rendu ce mercredi 3 février avec la 1ère Adjointe à l'urbanisme et la police municipale sur le chantier impliquant un nombre important de passages de camions. Un point complet a été fait avec le maître d'ouvrage et une demande de mise en conformité notamment des autorisations d'urbanisme a été notifiée.

URBANISME

➔ Réglementation des plateformes : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune impose aux particuliers l'obligation de déclaration préalable

pour tout exhaussement de terrain de + de 2 mètres de hauteur et de 100 m² de surface, son non-respect sera verbalisé.

Par ailleurs, au vu de la multiplication de réalisation de diverses plateformes par certains agriculteurs, non soumis ce jour à déclarations préalables (DP), la commission s'est rapprochée des services de l'Etat et du service juridique pour pouvoir encadrer réglementairement ces travaux.

RESSOURCES HUMAINES

➔ La commission propose à l'assemblée de mettre en place une participation employeur sur la complémentaire Santé des agents, un projet sera transmis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion dont dépend la commune.

COMMUNICATION

➔ Bibliothèque :

La Médiathèque Départementale est en lien avec l'association **SILVER FOURCHETTE** qui s'engage au quotidien pour promouvoir une alimentation plaisir et santé auprès des personnes âgées du Rhône.

Les actions de prévention, habituellement en présentiel, ont été repensées pour s'adapter à notre nouveau quotidien !

SILVER FOURCHETTE propose ainsi **un cycle de conférences gratuites et en ligne** afin sensibiliser de façon ludique les personnes de + de 60 ans sur les enjeux de la nutrition. Les conférences auront lieu tous les lundis du mois de février, de 11h00 à 12h00, selon le programme suivant :

- Lundi 1er février 2021 : Les protéines, ça donne bonne mine !
- Lundi 8 février 2021 : La cuisine, trait d'union entre les générations
- Lundi 15 février 2021 : Gastronomie sauvage, rencontre avec un herboriste
- Lundi 22 février 2021 : Le stress, un très mauvais ingrédient !

Les inscriptions sont possibles dès à présent sur le site www.happyvision.com (code SFRHONE)

PATRIMOINE - TOURISME

➔ COURSE DE VELO : « TOUTAGAUCHE » de Courzieu, dans la roue des géants du Tour de France.

Cet événement sportif est fixé le 10 octobre 2021, la commission remercie Johan Benoit et Ophélie Grataloup pour leur implication dans ce projet. Une recherche de partenariat et d'affiliation à une fédération cycliste est en cours.



➔ STATION TRAIL « Courz'y Trail Park » : le dossier déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un plan Bonus-Relance 2020-2021, a été retenu et pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % sur la part investissement. Les travaux vont donc débuter prochainement.

➔ PARCOURS DE SANTE AUTOUR DU BOURG : Des devis sont présentés par Céline MABON et Daniel BADOIL pour les différents éléments à planter sur le parcours de santé. Il est proposé de retenir celui de Paysage 2000 pour un montant TTC de 43352 €.

➔ AIRE DE SERVICE CAMPING CAR : En attente de devis, ce dossier pourra être déposé dans le cadre des Amendes de police 2021.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FLEURISSEMENT-EMBELLISSEMENT-

ENVIRONNEMENT

➔ PATRIMOINE NATUREL : La réunion organisée en mairie le 20 janvier 2021 a permis à plusieurs personnes de manifester leur intérêt pour ce sujet. Lors de cette réunion, plusieurs projets, dont la recherche des arbres remarquables et forêts ont été discutés. Un nouvel appel est lancé aux personnes souhaitant s'impliquer dans ce projet.

Rappel : si vous connaissez des arbres étranges ou bizarres ou majestueux ou rares ou « qui ont une histoire », merci de les faire connaître en Mairie.

CONCOURS COMMUNAL DE

FLEURISSEMENT

➔ Les lauréats sont invités à venir retirer leur prix au secrétariat de la mairie.

POMPIERS

➔ Une présentation du bilan opérationnel 2020 et de l'activité de la caserne a été faite aux communes de Courzieu, Brussieu et Bessenay le samedi 30 janvier 2021 à la caserne. Cette réunion, fort intéressante, a permis d'apprécier le dynamisme retrouvé de notre corps de sapeur-pompier. Grand merci à eux au nom de tous.

Ces rencontres seront désormais régulières.

QUESTIONS DIVERSES

➔ CCPA : Monsieur le Maire présente le bilan « bons pour achat chez les commerçants et artisans » du territoire de la communauté de communes. Cette action a connu un grand succès auprès des professionnels et de leurs clients. Plus de 330 000 € de bons d'achats ont été dépensé sur le territoire pour soutenir nos commerçants.

➔ SYDER : plusieurs travaux sont à l'étude
- Enfouissement des réseaux aux Verchères
- Passage de l'éclairage public en LED
- Eclairage de la montée de la Gorge, quartier des Hostelleries
- Recensement des bâtiments communaux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques transmis à la CCPA et au SOL

➔ TRAVAUX ENEDIS DANS LE BOURG : ces travaux d'enfouissement de la haute tension avaient été stoppés avec l'arrivée de la crise sanitaire. Ils ont donc repris en janvier 2021 dans le centre bourg. Ces travaux sont réalisés pour relier tous les transformateurs existants entre eux afin de limiter les pannes de courant. Un arrêté du maire a été signé le 8 janvier 2021 pour permettre ces travaux et les restrictions de circulation en résultant, à compter du 18 janvier 2021 pour une durée de 90 jours. Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée.

➔ SIDESOL : des essais de débit et de pression des poteaux incendie sont à prévoir prochainement.

➔ SYRIBT : un projet important est envisagé sur l'année 2022 pour entretenir le lit et les rives de la rivière sur la traversée de la Giraudière.

➔ SEMCODA : une réunion s'est tenue la semaine dernière entre la SEMCODA, gestionnaire des logements, les locataires et l'adjoint aux bâtiments pour essayer de solutionner les nombreux problèmes de fonctionnement du chauffage de ce bâtiment.

Fin de séance 23h30
Prochain conseil Municipal :
le 3 MARS 2021 à 20H30

*Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC*

DATES A RETENIR POUR LA VIE COMMUNALE

ÉVÉNEMENT	DATE	LIEU
PERMANENCE CCAS	27 FEVRIER 2021	MAIRIE DE 9H A 11H
PERMANENCE CCAS	10 MARS 2021	MAIRIE DE 9H A 11H

GRain de sel

à L'ARBRESLE
à BESSENAY



enfants parents

LIEUX d'ACCUEIL

lieu de
rencontre
et de parole

pour jouer, se détendre,
découvrir d'autres enfants,
d'autres parents,
partager ses expériences,
ses questionnements,
rompre l'isolement
et créer du lien...

GRain
de sel

accueille les enfants
de 0 à 6 ans accompagnés
de leurs parents.

GRain de sel

à l'Arbresle

6 impasse Charrassin
69210 L'Arbresle
04 72 42 26 86

HORAIRES

les mercredis,
les jeudis
de **15h à 18h**
et les samedis
de **9h à 12h**

à Bessenay

CHALET DES JEUNES
3 rue du chalet
(derrière la salle des fêtes)
69690 Bessenay
04 72 42 26 86

HORAIRES

les mardis
de **8h30 à 11h30**



Pas besoin
de s'inscrire,
il suffit de
venir !

PARTICIPIATION
par famille
1€

LIEU AGREE par la CAF
inscrit dans le contrat enfance jeunesse de la commune de L'Arbresle
soutenu par la CCPA • le Département • la MSA

